



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement agricole

Question écrite n° 12698

Texte de la question

M Michel Voisin appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les préoccupations de l'organisation régionale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation Rhône-Alpes au regard de ses projets d'ouverture de classes nouvelles pour la rentrée 1989. En effet, un seul projet d'ouverture serait présenté au Conseil national de l'enseignement agricole parmi les vingt projets présentés. Ce qui signifie que dix-neuf demandes n'ont pas été prises en considération, même celles ayant obtenu un avis favorable du directeur régional de l'agriculture et de la forêt et l'appui des organisations professionnelles et des élus. Il lui rappelle le rôle important que tiennent les maisons familiales rurales dans l'enseignement agricole régional. En conséquence, il lui demande s'il envisage de convoquer un nouveau Conseil national de l'enseignement agricole afin que celui-ci ait connaissance de l'ensemble des demandes d'ouverture, et non pas seulement de celles choisies arbitrairement par l'administration parisienne.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt fait savoir à l'honorable parlementaire qu'il n'a jamais été dans les attributions du conseil national de l'enseignement agricole de choisir parmi la totalité des demandes de modifications de structures pédagogiques émanant des établissements d'enseignement agricole. Il précise que c'est à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la forêt qu'il revient d'établir des listes de propositions à soumettre pour avis à ce conseil sur la base, d'une part, des priorités définies par les directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt après consultation des organisations représentant les parties concernées au plan régional et, d'autre part, des moyens disponibles ; ces moyens étant limités, il a fallu faire des choix. Le ministre fait observer que, malgré la baisse enregistrée dans les effectifs accueillis par les établissements affiliés à l'union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation et le nombre parfois extrêmement faible de jeunes dans certaines sections, il a demandé à ses services de proposer au CNEA, réuni le 8 février 1989, d'ouvrir dix-huit formations nouvelles dans ces établissements. Ces formations seront mises effectivement en place à la prochaine rentrée. Enfin, le ministre tient à rappeler son attachement à la concertation, et informe l'honorable parlementaire que le CNEA a approuvé sans opposition, le 5 avril 1989, le projet de décret instituant les comités régionaux de l'enseignement agricole. Ces instances, indispensables à la concertation, seront en place dans l'année scolaire prochaine, et seront consultées pour la préparation des modifications des structures pédagogiques de l'année suivante.

Données clés

Auteur : [M. Voisin Michel](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12698

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 1989, page 2089